



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Marjorie AUSSENAC, Nadine BOFFETTI, Bruno DAVID, Michel LACOMBE, Lionel NICAUD, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK.

Absents avec procuration : Christophe SOUDE (procuration à Christophe ROGER), Annie BENECH (procuration à Dominique THELINGE), Elisabeth LOBO (procuration à Josy LAUR), Jean-François PRUNET (procuration à Nadine BOFFETTI), Elsa SOARES (procuration à Lionel NICAUD), Julien ZANY (procuration à Bruno DAVID).

Absent : Jacques FROMENT

Quorum : 10 Membres présents : 12 Voix exprimées : 18

Secrétaire de séance : Christophe ROGER

ORDRE DU JOUR

- 1 Durées d'amortissement
- 2 Souscription emprunt Budget Lotissement route du Théron
- 3 Subventions aux associations
- 4 Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Cours d'écoles actives »
- 5 Demande de subvention auprès du Département du Lot au titre des amendes de police
- 6 Territoire d'Énergie 46 - Opération 41811MEP : Réfection réseau suite à vol de câbles rond-point Berlingous A4602250011 - Meynes (secteur Berlingous nord)
- 7 Recrutement d'un agent contractuel en contrat de projet
- 8 Renouvellement de deux contrats PEC
- 9 Prise en charge des frais de formations des agents
- 10 Augmentation temps de travail d'un emploi
- 11 Majoration des heures complémentaires
- 12 Journée de cohésion des agents
- 13 Règlement intérieur de la bibliothèque
- 14 Décisions du Maire
- 15 Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 21H00

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2024

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024. S'il y a des observations ou des remarques, elles doivent être annotées. Aucune observation ni remarque n'étant formulée, le PV est approuvé.

1. Durées d'amortissement

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités de moins de 3 500 habitants n'ont pas l'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipement versées, objet de la délibération du 9 mars 2022.

Cependant, même s'il ne s'agit pas d'une obligation, la Commune de Prayssac souhaite amortir les biens listés dans le tableau ci-dessous.

En effet, l'amortissement permet de constater la perte irréversible de valeur d'un élément d'actif et de dégager des ressources en vue de son renouvellement.

Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
Frais d'études, de recherches et de développement	5 ans
Biens mobiliers, matériels, études	5 ans
Logiciels	3 ans
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	6 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureautique électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques	7 ans
Installations et appareils de chauffage	12 ans
Appareils de levage - ascenseurs	20 ans
Equipements de garage et ateliers	12 ans
Equipements des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	12 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantations	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
Bâtiment légers, abris	12 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans

Vote : Pour à l'unanimité

2. Souscription emprunt Budget Lotissement route du Théron

Pour financer les opérations liées à la création d'un lotissement situé route du Théron (achat terrain, travaux) et en attendant que les lots soient vendus, il a été prévu au Budget Primitif de recourir à l'emprunt, Mme le Maire explique qu'il y a lieu de souscrire un emprunt Moyen Terme selon la proposition du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de contracter auprès de la banque Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées un emprunt de 100 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 10 ans
- Taux d'intérêt Fixe : 3,99 %
- Périodicité : échéances trimestrielles
- Echéances : constantes
- Commission d'engagement : 0,20% du montant emprunté
- Débloqué des fonds : délai de 4 mois maximum.

Mme Nadine BOFFETTI trouve le taux d'intérêt élevé.

Mme le Maire, d'accord avec cette remarque, fait toutefois remarquer que les propositions des banques, lors des premières négociations au mois de mars, faisaient état d'un taux d'intérêt à plus de 4 %.

Vote : Pour à l'unanimité

3. Subventions aux associations

Mme Josy LAUR, Mme Marie-Claude MILLET et M. Christophe ROGER présentent les demandes de chaque association.

Cette présentation soulève les débats suivants :

Prayssac Santé Prévention

Christophe ROGER précise que les activités de l'association se développent : des investissements en matériels vont être réalisés et des actions de formation vont être conduites.

M. Frédéric SOUSA souhaite connaître le besoin financier de l'association.

Mme le Maire précise que l'association demande 1 000 € pour un budget de 20 000 €.

Mme Nadine BOFFETTI souhaite savoir qui a mis en place cette association.

Mme le Maire lui répond que ce sont les infirmières de la maison de santé.

M. Christophe ROGER précise que la présidente actuelle est Anne-Sophie ALLAVENA.

Festival Cinédélices (Subvention exceptionnelle)

Christophe ROGER précise que l'association demande 2 000 €.

Mme Nadine BOFFETTI fait remarquer que l'association bénéficie de sa billetterie pour compléter ses recettes.

Mme la Maire souligne que l'année dernière, la manifestation a été organisée sans aide ; elle était déficitaire

M. Lionel NICAUD est favorable à une subvention à hauteur de 2 000 € afin de développer la culture sur le territoire.

M. Frédéric SOUSA pense qu'il est préférable de donner un peu moins que la somme sollicitée, comme pour les autres associations.

Mme Marie-Claude MILLET fait par ailleurs remarquer que le cinéma est prêté.

M. Frédéric SOUSA souligne que cela ne fait qu'un an que le festival se déroule sur la commune.

M. Christophe ROGER ajoute que la délocalisation du festival sur un nouveau territoire pousse l'association à aller chercher de nouveaux partenariats, notamment avec les entreprises.

Mme Marie-Claude MILLET propose de ne pas donner une somme trop élevée pour se donner une marge de manœuvre pour les années à venir.

Mme Nadine BOFFETTI souhaite savoir si l'association a fait une demande à la Communauté de Communes.

M. Christophe ROGER lui dit que oui. La Communauté de Communes a alloué une subvention et va aider l'association sur la logistique (prêt de minibus, communication...).

M. Lionel NICAUD précise qu'il s'abstient car il aurait souhaité allouer une subvention d'un montant plus élevé.

ALGOLOT

Mme le Maire précise que l'association a été créée en lien avec la mise en place d'une unité en soins palliatifs à l'hôpital de Cahors. L'association cherche des financements pour acheter du matériel.

M. Michel LACOMBE trouve impensable que l'hôpital n'ait pas un budget propre pour se payer une baignoire et qu'il soit obligé de constituer une association pour faire des demandes de subvention auprès des Communes.

M. Josy LAUR précise que ce sont les bénévoles de l'association qui portent cette demande pour améliorer encore un peu plus la fin de vie des malades.

SUBVENTIONS 2024			
Associations	Montants	Votes	Conseillers ne Prenant pas part au vote
DIVERS ET DE LOISIRS			
Prayssac Santé Prévention	400 €	Unanimité	
Prayssac Santé Prévention (Subvention exceptionnelle)	600 €	Unanimité	
CULTUREL, ARTISTIQUE et ANIMATIONS			
Festival Cinédélices (Subvention exceptionnelle)	1 500 €	14 voix pour et 4 abstentions	
SOCIAL			
ALGOLOT (subvention exceptionnelle)	100 €	17 voix pour et 1 abstention	

4. Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Cours d'écoles actives »

Mme le Maire rappelle que les infrastructures des cours des écoles sont vieillissantes.

Elle rappelle par ailleurs que la Commune a été labellisée Terre de Jeux 2024.

La Commune souhaite faire une demande auprès de l'ANS dans le cadre de son programme « Cours d'écoles actives ».

Il s'agit de remplacer les anciens combinés football/basketball par de nouveaux combinés football/basketball/handball, plus adaptés aux enfants et aux nouvelles lignes des terrains qui ont été tracées récemment. Ces équipements seraient complétés par une poutre qui serait installée dans la cour afin de développer l'équilibre et la dextérité des enfants.

Concernant l'école maternelle, les seuls équipements existants sont une maisonnette en bois et un toboggan qui sont eux aussi vieillissants. Aucun de ces deux modules ne permet l'apprentissage de la motricité. Des pas japonais et un pont d'équilibre seraient un complément intéressant pour le développement de la marche chez les tous petits. Les pas japonais et le pont d'équilibre seraient en bois.

Le coût estimatif est de 7 540 € H.T. L'ANS pourrait aider la Commune à hauteur de 5 000 € HT (soit 66,31 %). Il resterait à charge de la Commune 2 540 € H.T.

Vote : Pour à l'unanimité

5. Demande de subvention auprès du Département du Lot au titre des amendes de police

M. Dominique THELINGE présente le projet de construction de deux ouvrages sur la rue de la République afin d'abaisser la vitesse et de sécuriser le carrefour avec la rue des vendangeurs.

Une demande de subvention sera adressée au Département au titre des amendes de police. Il s'agit d'une dotation faite tous les ans au Département en fonction du montant des amendes collectées sur le territoire. Le but est de subventionner des opérations de sécurisation de la circulation routière.

Le montant de l'opération s'élève à 18 183 € H.T. La demande s'élève à 80 % du montant.

Les services techniques du Département ont émis un avis favorable. Il convient maintenant d'attendre le résultat de la commission.

Vote : Pour à l'unanimité

6. Territoire d'Energie 46 - Opération 41811MEP : Réfection réseau suite à vol de câbles rond-point Berlingous A4602250011 - Meynes (secteur Berlingous nord)

M. Dominique THELINGE explique que la Commune a été victime, au mois de mai, d'un important vol de câbles électriques liés à l'éclairage public dans le secteur des Berlingous. Les câbles reliant 19 candélabres ont été sectionnés et arrachés, y compris ceux utilisés pour les prises des décorations de Noël, et les boîtiers porte-fusibles endommagés.

Le montant du devis est de 9 871,76 € H.T. dont 50 % sont pris en charge par TE46 dans le cadre de la compétence Eclairage public.

M. Dominique THELINGE précise que des caméras sont maintenant installées sur le rond-point.

Trois vols de câbles sur l'éclairage public ont été recensés depuis le début de l'année.

Vote : Pour à l'unanimité

7. Recrutement d'un agent contractuel en contrat de projet

Mme le Maire explique que l'école de Prayssac accueille des enfants en situation de handicap ou ayant des difficultés d'apprentissage.

Elle rappelle que le dispositif ULIS est présent au sein de l'établissement et que 20 enfants ont une reconnaissance MDPH.

Un processus de professionnalisation des agents communaux est en cours mais un soutien supplémentaire est nécessaire.

C'est pourquoi, en collaboration avec le pôle ressource handicap du Département, un projet a été coconstruit.

Les objectifs généraux de celui-ci sont de :

- Proposer un accueil inclusif de qualité ;
- Donner du sens à la continuité pédagogique ;
- Proposer des activités accessibles à tous et à toutes ;
- Proposer un accompagnement équitable entre tous les enfants ;
- Proposer des plages de répit parental ;
- Sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au respect de l'autre et au vivre ensemble ;
- Former le personnel salarié pour tendre vers un accueil inconditionnel.

La Commune a sollicité et obtenu l'aide financière de la CAF à hauteur de 16 396 €, soit 80% de la dépense liée à cet emploi.

L'agent serait recruté pour l'année scolaire 2024/2025 grâce à un contrat de projet sur un poste d'adjoint d'animation (catégorie C), à temps non complet à raison de 30h par semaine.

Vote : Pour à l'unanimité

8. Renouvellement de deux contrats PEC

La Commune souhaite renouveler les deux contrats actuellement en CUI, contrat unique d'insertion.

Elle a obtenu l'accord de principe de France Travail.

Il s'agirait :

- D'un poste d'agent d'entretien polyvalent pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} septembre 2024 pour une durée de travail fixée à 20 heures par semaine, et indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire. Ce poste sera affecté aux Ateliers municipaux ;
- D'un poste d'agent d'entretien polyvalent pour une durée de 12 mois à partir du 26 août 2024 pour une durée de travail fixée à 26 heures par semaine et indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire. Ce poste sera affecté aux Ecoles.

Vote : Pour à l'unanimité

9. Prise en charge des frais de formations des agents dans le cadre du Congé de formation professionnelle

Mme le Maire rappelle que le congé de formation professionnelle est un congé possible pour les agents ayant une certaine ancienneté.

La Commune souhaite soutenir les projets des agents s'engageant dans l'apprentissage d'un nouveau métier.

La formation choisie doit être qualifiante et doit permettre à l'agent de faire valoir une mobilité interne dans les cinq années suivant la fin de la formation.

En contrepartie de la prise en charge des frais de formation, l'agent s'engage à rester au service de la collectivité cinq années à compter de la fin de la formation, sauf dérogation exceptionnelle.

Mme le Maire évoque l'intérêt de ce soutien sur des métiers spécifiques sur lesquels la Commune a des difficultés de recrutement, comme électricien par exemple.

Mme Nadine BOFFETTI souligne que cela contribuera à lutter contre l'idée que les agents employés dans les mairies ne sont pas compétents.

Vote : Pour à l'unanimité

10. Augmentation temps de travail d'un emploi

Mme le Maire explique qu'un agent, chargé de l'entretien des écoles, quitte la collectivité. Il ne sera pas remplacé mais le temps de travail hebdomadaire de certains de ses collègues augmentera. Elle propose donc de porter de 28h à 35h par semaine le temps de travail du poste créé par la délibération du 23 juin 2020.

Vote : Pour à l'unanimité

11. Majoration des heures complémentaires

Mme le Maire rappelle que les heures complémentaires correspondent aux heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi à temps non complet et qui ne dépassent pas trente-cinq heures par semaine.

D'instaurer un taux de majoration des heures complémentaires effectuées les dimanches et les jours fériés de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet concerné et de 25 % pour les heures suivantes jusqu'à la 35^{ème} heure.

Vote : Pour à l'unanimité

12. Journée de cohésion des agents

Mme le Maire explique qu'une journée de cohésion d'équipe est un événement organisé dans le but de renforcer les liens entre les membres de l'équipe et d'améliorer la cohésion au sein du groupe de travail. On retrouve, en général, au programme de ces journées, des activités de groupe qui visent à développer les compétences interpersonnelles des participants et leur capacité à travailler ensemble.

Les agents apprendront à se connaître pour mieux travailler ensemble.

Une matinée de travail autour d'un thème transversal sera suivie d'un déjeuner puis d'un après-midi lors duquel seront organisées des activités de cohésion.

Le budget maximal de cette journée serait de 40 € par agent (repas du midi et activités de l'après-midi).

M. Michel LACOMBE souhaite savoir combien d'agents compte la collectivité.

Mme le Maire lui répond 35.

Mme Nadine BOFFETTI demande si la participation des agents sera obligatoire.

Mme le Maire lui répond oui.

M. Michel LACOMBE demande si cette journée a lieu en dehors du temps de travail.

Mme le Maire lui répond non.

M. Michel LACOMBE propose de faire cette journée le dimanche, dans les vignes.

Mme le Maire lui répond qu'il n'est pas possible d'obliger les agents à venir un dimanche.

M. Lionel NICAUD pense qu'il s'agit d'une très bonne initiative et qu'il est normal que cette journée se déroule sur le temps de travail. Créer des liens entre les salariés est primordial. Les agents ne sont pas juste là pour travailler et pointer à la fin de la journée. Cela ne peut que donner plus de sens au travail des agents.

Mme le Maire souligne les importants changements effectués cette année, notamment au niveau de la direction, et l'importance de pouvoir les expliquer et de laisser la parole aux agents.

Vote : Pour à l'unanimité

13. Règlement intérieur de la bibliothèque

Mme Marie-Claude MILLET souligne que le règlement intérieur existait déjà et qu'il s'agit de l'ajout ou de la modification d'articles, notamment concernant le non-retour d'ouvrages empruntés. Certains de ces ouvrages appartiennent à la bibliothèque départementale.

Ainsi, l'article 16 stipule qu'« à partir de 3 mois de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque prend toutes les dispositions utiles pour assurer le retour des documents (rappels, suspensions du droit de prêt, etc.). En l'absence de manifestation de la part des emprunteurs, la bibliothèque lancera une démarche de facturation via le Trésor public. La valeur du remboursement est de 10 € pour un livre de la Bibliothèque Départementale et de 15 € pour un livre acheté par la Commune dans les dix dernières années. Les livres ayant plus de 10 ans d'ancienneté et les dons ne seront pas facturés. »

L'article concernant les tarifs a lui aussi été modifié suite au vote de la gratuité pour les moins de 18 ans.

M. Michel LACOMBE doute que le percepteur ait le temps d'engager une procédure pour aller « chercher » 10 €.

Mme le Maire explique que même si le percepteur ne poursuit pas, il est important que cela soit écrit pour dissuader les usagers.

Vote : Pour à l'unanimité

14. Décision du Maire

Madame le Maire informe le Conseil de la décision concernant la rétrocession de la concession répertoriée sous le numéro AA38 au columbarium du cimetière de Praysac, pour une durée de 50 ans, au motif que le titulaire n'en a plus usage eu égard à l'achat d'une nouvelle concession sur ce même cimetière.

M. Michel LACOMBE demande à ce que cette décision soit envoyée aux conseillers.
Elle le sera dès le lendemain.

15. Questions diverses

✓ **Réception des travaux du Cinéma**

La réception de la deuxième salle du Cinéma ainsi que de la galerie s'effectuera le 6 août prochain.

✓ **Programme animations estivales**

Mme le Maire incite les conseillers municipaux à communiquer et distribuer le programme.

Entre le climat météo et le climat politique incertains, les évènements mobilisent peu de monde.

Mme le Maire rappelle la soirée du 13 juillet organisée par le Foot et le loto des commerçants prévu le 14 juillet.

Les associations sont appelées à communiquer au plus tôt leurs dates de manifestations ainsi que leurs besoins en matériel.

Sans autre question,

La séance est levée à 21H56.

Approbation du compte-rendu en séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2024.

SIGNATURES

Madame le Maire



Fabienne SIGAUD

Secrétaire de séance



Christophe ROGER

